TL 2782-14

LIGUE INTERNATIONALE POUR LES DROITS ET LA LIBERATION DES PEUPLES
INTERNATIONAL LEAGUE FOR THE RIGHTS AND LIBERATION OF PEOPLES
LIGA INTERNACIONAL POR LOS DERECHOS Y LA LIBERACION DE LOS PUEBLOS

CIDAC 00154
Centro de Documentação
28. FEV. 1985

41 ème session de la
COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Point 9 de l'ordre du jour:
"Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère, ou à une occupation étrangère"

Intervention de Michel ROBERT
au nom de la Ligue Internationale pour les Droits
et la Libération des Peuples

sur la question du TIMOR-ORIENTAL

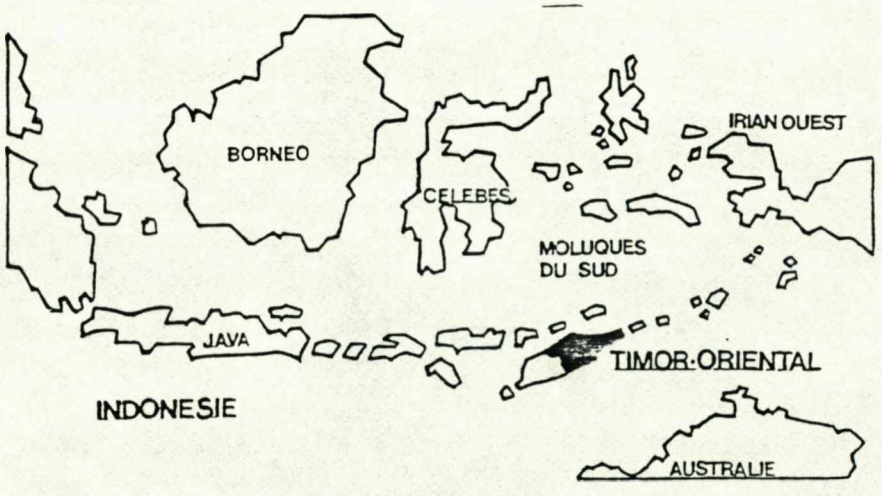

Genève, le 19 février 1985

Siège : Via della Dogana Vecchia 5, I-00186 ROME, ITALIE, Tél. 65 43 529, 65 99 53

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous remercier très vivement, au nom de la Ligue Internationale pour les Droits et la Libération des Peuples, dáavoir accepté de nous entendre sur le poimt 9 de l´ordre du jour de votre Commission.

Comme nous l´avons fait à trois reprises devant la IVème Commission de l´Assemblée Générale de l´O.N.U., comme nous l´avons fait aussi à deux reprises devant la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, nous voudrions aujourd´hui encore attirer votre attention sur la situation dramatique qui prévaut au Timor-Oriental.

On parle peu de ce petit territoire dans la presse, parce que Timor ?c´est loin", et la "une" est bien souvent ailleurs. Pourtant, on assiste là-bas, dans l´est de l´Océan Indien, à des violations répétées du droit international et des droits de l´Homme.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il y a quarante ans, le cauchemar de la barbarie nazie prenait fin. Nous commémorons dans de nombreux pays d´Europe, depuis l´année dernière, les victoires sur les forces d´occupation hitlériennes. A la fin de cette année, le gouvernement indonésien fêtera ses dix années d´occupation du Timor-Oriental. Bien triste anniversaire pour le peuple de Timor ! Dix années durant lesquelles les autorités indonésiennes ont tout fait pour maintenir le silence sur la situation dans l'île.

Certes, Djakarta a dû se décider à inviter quelques ambassadeurs, parlementaires et journalistes à visiter le Timor-Oriental, mais il convient de préciser que leurs mouvements n'ont pas toujours été libres et qu'ils étaient le plus souvent accompagnés de militaires indonésiens. Il nous faut préciser aussi que, à l'issue de certaines visites, celles de parlementaires australiens par exemple, les appréciations portées sur la situation à Timor étaient loin d'être unanimes; Elles étaient même contradictoires.

Malgré ce blocus de l'information, des lettres de timorais adressés à leur famille résidant au Portugal ou en Australie sont néanmoins passées, ainsi que des rapports d'organismes catholiques.

Peu à peu le voile s'est levé, et l'on a découvert l'horreur d'un génocide. Des organisations humanitaires et des personnalités éprises de justice l'ont alors dénoncé. Ce que le représentant de l'Indonésie à la IVème Commission de l'Assemblée Générale de l'O.N.U., en novembre I982, a qualifié "d'accusations sans fondement", de "raisonnements" tortueux", "d'affirmations grotesques".

Votre Commission a eu connaissance l'année dernière de huit documents émanant des autorités militaires indonésiennes; Il s'agit d'instructions destinées aux soldats indonésiens stationnés à Timor-Oriental. Au total, 84 pages. Amnesty International rappelle l'existence de ces documents dans sa note du II février I985 qui vous a été distribuée (E/CN.4/I985/NGO/8).

Ces documents sont signés par un Colonel et un Commandant. Sept sont secrets, le huitième est à diffusion limitée. Ils nous font mieux comprendre les résultats des enquêtes menées par des associations catholiques ou les lettres de désespoir d'habitants de Timor. Car, en effet, la situation n'a pas changé depuis la divulgation de ces documents.

La population est tpujours en grade partie rassemblée dans des villages stratégiques. Cette politique a, vous le savez, complètement détruit l'économie traditionnelle -les habitants ne cultivant plus- et est à l'origine des famines que connait l'île périodiquement.

Notons à ce propos que les villages qui se suffisent à eux-mêmes sont suspectés par l'armée indonésienne. C'est ce que laisse entendre un des documents;

L'armée indonésienne contrôle très sévèrement la population des villages. Dans une lettre récente, un timorais écrit ceci:
"Toutes les maisons sont surveillées, tous les couverts sont comptés et leur nombre rapproché de celui des habitants de la maison. S'il y a plus de couverts que d'habitants ou plus d'habitants que de couverts, ils sont aussitôt accusés2.

Il y a qutre ans, Michel Honorin, journaliste francais de la télévision,accompagnait son film sur Timor du commentaire suivant: "L'armée est partout, omniprésente. Rien ne se fait sans elle, sans son accord. Elle est là, dans chaque village, dans chaque hameau... Pour quitter les villages, pour se déplacer, chacun doit demander une autorisation à l'armée. Autorisation qui est la plupart du temps refusée".

Aujourd'hui, la situation n'a pas changé. Le gouvernement indonésien prétend avoir retiré des militaires de Timor. Or, nous avons appri il y a deux semaines, que, selom le Gouverneur de Dili lui-même, les soldats indonésiens stationnés dans l'île seraient environ 2o ooo. Soit cinq fois plus nombreux que les militaires portugais en I974!

Dans une lettre datée du 28 décembre 1982, un missionnaire s'interroge: "Si le peuple est content,..., pourquoi cet appareil colossal de gens payés pour écouter, espionner, de jour comme de nuit, jusqu'aux plus simples personnes?"

"Accusations sans fondement" ces propos? "Affirmations grotesques"? "Raisonnements tortueux"?

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons la réponse dans les documents cités. On peut lire par exemple: "Il faut détecter parmi la population les éléments suspects" (...) "Il faut trouver les gens qui ont des relations avec le GPK (Il s'agit du FRETILIN) par des méthodes de surveillance quotidienne"; "Il faut interdire aux habitants des villages d'aller travailler seuls dans les champs";

Un autre document affligeant traite de l'organisation de rafles de jour comme de nuit.

Enfin, le document le plus accablant indique commemt procéder aux interrogatoires de prisonniers. Nous y avons relevé quelques phrases significatives: "Au cas où des méthodes rudes seraient utilisées, aucun témoin ne doit être présent, pour éviter l'antipathie de la population" Autre phrase: "Il faut éviter les prises de photos qui peuvent refléter des la tortures"; Le mot torture est employé. La torture est donc encouragée à Timor-Oriental, et de très nombreux témoignages montrent que les militaires indonésiens ne s'en privent pas.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La situation s'est aggravée depuis le mois d'août 1983 lorsque le Général Benny Murdani, Commandant en Chef des forces armées indonésiennes déclarait à la presse sa volonté d'en finir avec le FRETILIN. "C'est fini de s'amuser, maintenant on ne fera pas de quartier", annonçait-il au quotidien de Djakarta "Sinar Harampan". Le Général Murdani mettra effectivement le "paquet".

Dans l'incapacité de contrôler totalement la situation militaire, l'armée indonésienne va accentuer sa repression contre la population civile. Selon des sources catholiques bien informées, de nombreux habitants ont été battus, torturés, tués.

De nombreuses lettres parvenues à Lisbonne ou à Melbourne, malgré la vigilance de la censure, nous montrent toutes très bien la gravité

de la situation. Je vous en donne quelques extraits :

- "à la moindre méfiance, ils arrêtent et liquident aussitôt". (1ère lettre)
- "chaque agglomération n'est rien de plus qu'un enclos où le militaire va choisir qui il veut tuer ou toturer".(2ème lettr
- "les Bérets Rouges torturèrent les deux hansips (auxiliaires de l'armée indonésienne) avec des clous, des aiguilles, des cigarettes, des lames, puis les assassinèrent". (3ème lettre).
- "la cruauté des soldats indonésiens n'a pas de limite", dit une quatrième lettre.

Je pourrais continuer; Nous avons des dizaines de témoignages de ce type. Tous sont signés et datés. Et ce sont les jeunes qui sont le plus touchés. Triste constatation en cette année internationale de la Jeunesse .

Mgr Carlos Ximenes Belo, Administrateur apostolique de Dili, connu pourtant pour sa modération, a dénoncé les actes de barbarie des militaires indonésiens. Voici quelques passages d'une lettre écrite le I8 février I984 et adressée à son prédecesseur, Mgr Lopés :
"Nous sommes ici dans les pires conditions socio-politiques (...) la situation a empiré (...) des personnes ont été arrêtées (...) ils en font disparaître. Les populations souffrent de maladies, de faim, de manque de liberté et des persécutions. C'est une situation macabre que nous vivons..."

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Telle est la réalité de Timor. Sans doute, comme l'année dernière, le représentant de l'Indonésie qualifiera-t-il nos propos de "calomnieux" et rappellera que l'Indonésie de Bandoeng n'a pas de leçons à recevoir en matière de décolonisation et d'autodétermination. Je résume ici les propos de M. l'Ambassadeur Irwan Darsa à cette Commission le 13 février I984.

Je ne voudrais pas m'attarder sur la Conférence afro-asiatique de Bandoeng qui a sonné le réveil des peuples colonisés. Nous savons que l'Indonésie y a joué un rôle important. Nous fêterons d'ailleurs dans quelques semaines le trentième anniversaire de sa tenue.
Nous signalerons simplement aux autorités indonésiennes l'existence, dans le Communiqué final, signé le 24 avril I955, d'un chapître intitulé "Droits de l'Homme et autodétermination". Il est très intéressant...

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je ne voudrais pas terminer sans vous avoir fait part de cette information qui nous est parvenue il y a quelques semaines. L'Indonésie aurait mis en place un contrôle trés strict des naissances à

Timor, et dans le même temps, organiserait des transferts de populations de Java et de Bali vers Timor. Je crois que l'Assemblée Générale a condamné de pareilles pratiques qui visent en fait à étouffer un peuple.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

On nous dit que la population du Timor-Oriental a exercé pleinement son droit à l'autodétermination. Or, vous savez que l'Assemblée Générale de l'O.N.U. s'est prononcée sur cette question dès 1976 dans sa Résolution 31/53 (XX) dana laquelle il "rejette l'allégation selon laquelle le Timor-Oriental a été intégré à l'Indonésie, dans la mesure où la population n'a pas été en mesure d'exercer librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance".

On nous dit aussi que la situation est normale à Timor. Alors, pourquoi empêcher le C.I.C.R. d'intervenir normalement au Timor-Oriental?

On nous dit enfin, que la Résistance n'existe plus. Alors, pourquoi tant de suspicion envers la population accusée de soutenir le FRETILIN?

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Votre Commission a montré jusqu'à présent l'intérêt qu'elle portait à la cause du peuple timorais. Vous l'avez toujours fait en termes modérés et constructifs. Vous avez encourager les Parties intéressées à coopérer. Vous avez demandé l'ouverture du territoire aux organisations humanitaires. Vous avez réaffirmé le droit inaliénable du peuple de Timor-Oriental à l'autodétermination.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons très vivement que vos travaux tiennent compte, cette année encore, de la situation à Timor et du génocide qui s'y perpétue, afin que le peuple timorais ne tombe pas dans les oubliettes de l'Histoire.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie.

Michel ROBERT
Ligue Internationale pour les Droits
et la Libération des Peuples

Genève, le 19 février 1985